TOUT SUR
LA TAXE DE SÉJOUR

TAXE DE SÉJOUR
www.taxesejour.fr

Retrouvez sur le site web consacré à la taxe de séjour de Durance Luberon Verdon Agglomération, toutes les réponses à vos questions :

- Comment percevoir la taxe de séjour ?
- Comment la reverser ?
- Les documents règlementaires
- Les tutoriaux vidéo

Rendez-vous dans votre espace réservé sur

https://duranceluberonverdon.taxesejour.fr

TAXE DE SÉJOUR
www.taxesejour.fr

Nous contacter :

dlva@taxesejour.fr

Office de Tourisme Communautaire
Avenue Pierre Brossolette
04800 Gréoux-les-Bains

Tél : 04 92 73 71 24

Édition : Janvier 2017
Crédits photos : Durance Luberon Verdon Agglomération

Durance Luberon Verdon AGGLOMÉRATION

TAXE DE SÉJOUR

Nouveaux Territoires

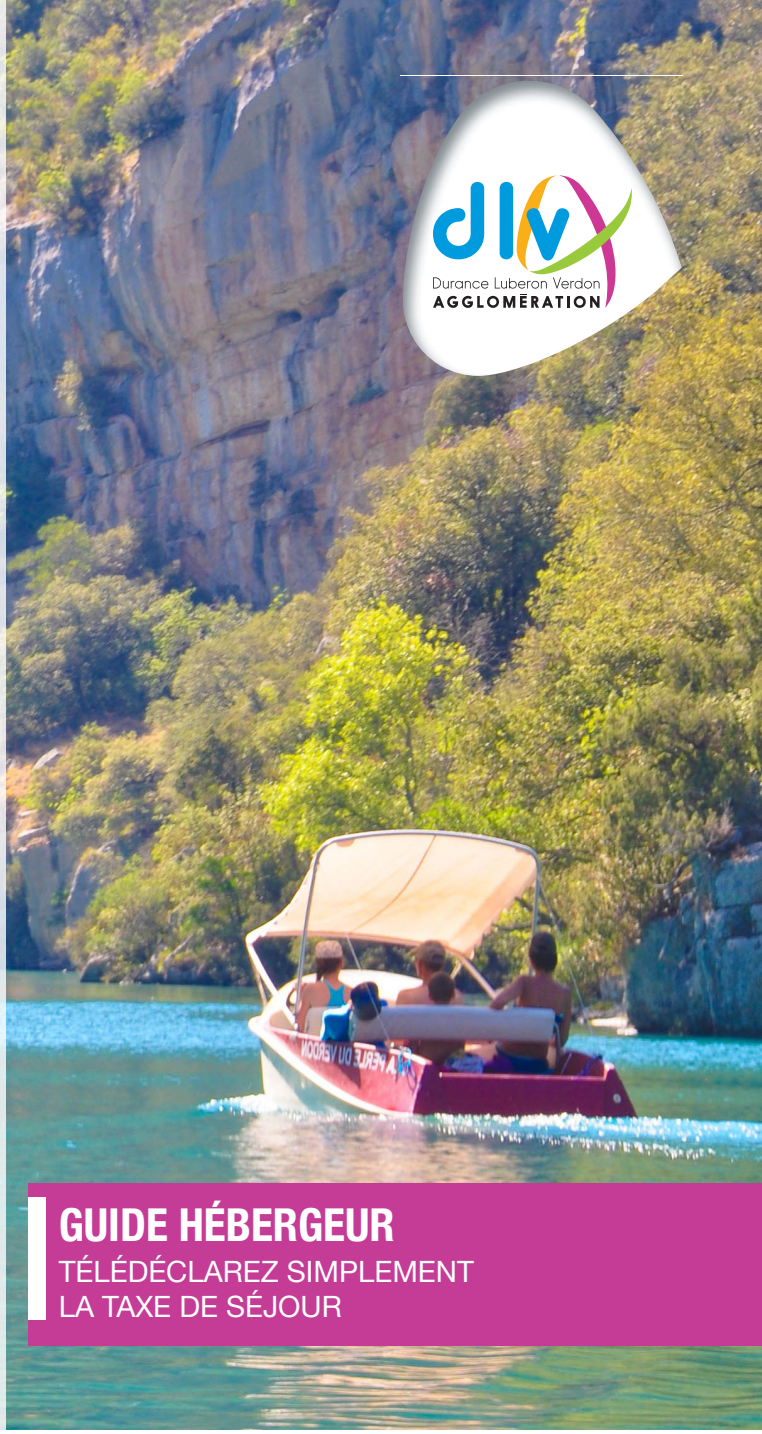

GUIDE HÉBERGEUR
TÉLÉDÉCLAREZ SIMPLEMENT LA TAXE DE SÉJOUR

Rendez-vous dans votre espace réservé sur

https://duranceluberonverdon.taxesejour.fr

1 | TOUT SUR LA TAXE DE SÉJOUR

A partir de la page d'accueil du site d'information sur la taxe de séjour de duranceluberonverdon.taxesejour.fr, identifiez-vous.

Saisissez dans le champ en haut à droite, l'identifiant et le mot de passe que vous avez reçus par courrier ou par mail.

Chaque mois faites votre déclaration avant le 10.

La déclaration se fait en moins de 2 minutes.

2 | DÉCLARER CHAQUE MOIS

Vous devez déclarer l'intégralité de la fréquentation de votre établissement du mois précédent.

▸ Nuitées clients assujettis

Vous devez indiquer dans ces champs le nombre de nuits passées × le nombre de personnes logées ayant réglé la taxe de séjour.

▸ Nuitées clients exonérés

Vous devez également indiquer le nombre de nuitées pour lesquelles vous n'avez pas perçu la taxe de séjour dans les cas d'exonération prévus par la loi.

DÉCLARATION MENSUELLE

2017 | Janvier | pour l'année de déclaration 2017

Nombre de nuitées

- Nuitées assujetties — 134 x 1,10 €
- Nuitées exonérées :
  - les personnes mineures ; — 6 x 0,00 €
  - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la collectivité ; — 4 x 0,00 €
  - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ; — 8 x 0,00 €

Nuitées totales 152 (avec exonération : 18)

Montant total taxe séjour collecté 147,40 €

Retour | Enregistrer

Chiffres donnés à titre d'exemple

▸ Enregistrer votre déclaration

Un email de confirmation de l'enregistrement de votre déclaration vous est envoyé.

Si votre établissement est fermé pour de longues périodes, indiquez-le dans la rubrique Fermeture-congés. Les déclarations seront automatiquement remplies à 0 pour vous, à chaque fin de mois.

3 | REVERSER LA TAXE DE SÉJOUR

Chaque trimestre, un état récapitulatif des sommes déclarées pour la période écoulée vous est envoyé et mis à votre disposition dans votre espace hébergeur.

ⓘ L'état récapitulatif reprend, mois par mois, le nombre de nuitées que vous avez déclaré ainsi que le montant de la taxe de séjour que vous avez collecté.

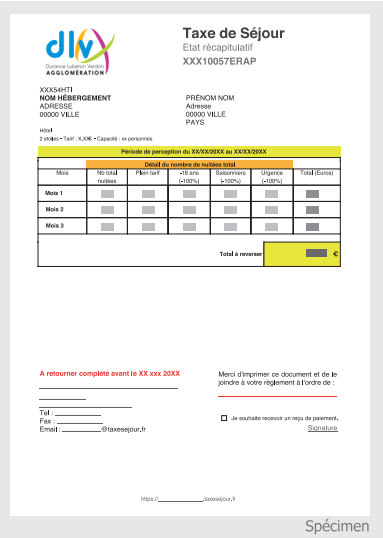

Taxe de Séjour
Etat récapitulatif
XXX10057ERAP

XXX54HTI
NOM HÉBERGEMENT
ADRESSE
00000 VILLE

PRÉNOM NOM
Adresse
00000 VILLE
PAYS

Hôtel
2 étoiles - Tarif : X,X€ - Capacité : xx personnes

Période de perception du XX/XX/20XX au XX/XX/20XX

Mois	Détail du nombre de nuitées total					Total (Euros)
	Nb total nuitées	Plein tarif	<18 ans (-100%)	Saisonniers (-100%)	Urgence (-100%)	
Mois 1						
Mois 2						
Mois 3						
					Total à reverser	€

A retourner complété avant le XX xxx 20XX

Tel : _____
Fax : _____
Email : _____@taxesejour.fr

Merci d'imprimer ce document et de le joindre à votre règlement à l'ordre de :

☐ Je souhaite recevoir un reçu de paiement.
Signature

https://_____.taxesejour.fr

Spécimen

carte bleue

Réglez par carte bancaire en vous connectant directement à la plateforme sans rien avoir à imprimer et signer.

Ou imprimez et signez l'état récapitulatif et retournez-le à :

Office de Tourisme Communautaire
Avenue Pierre Brossolette
04800 Gréoux-les-Bains

accompagné de votre règlement à l'ordre du Trésor Public

https://duranceluberonverdon.taxesejour.fr